

**REVUE INTERNATIONALE DE LITTERATURE
ET DE LINGUISTIQUE APPLIQUEES (RILLA)**



RILLA

Vol 1, N°09 – Août 2018, ISSN 1840 – 6408.

**Revue annuelle, publiée par :
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN (IUP),**

**Sous la direction du :
Pr Taofiki KOUMAKPAÏ &
Pr Cyriaque C. S. AHODEKON**



**Editions Africatex Médias,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin**

**REVUE INTERNATIONALE DE LITTERATURE
ET DE LINGUISTIQUE APPLIQUEES (RILLA)**



RILLA

Vol 1, N°09 – Août 2018, ISSN 1840 – 6408.

**Revue annuelle, publiée par :
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN (IUP),**

**Sous la direction du :
Pr Taofiki KOUMAKPAÏ &
Pr Cyriaque C. S. AHODEKON**



**Editions Africatex Médias,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin**

**REVUE INTERNATIONALE DE LITTERATURE
ET DE LINGUISTIQUE APPLIQUEES (RILLA)**

RILLA

Vol 1, N°09 – Août 2018, ISSN 1840 – 6408

**Revue annuelle, publiée par :
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN (IUP)**

Autorisation : Arrêté N° 2011 - 008 / MESRS /CAB / DC /SGM / DPP /DEPES /SP

Modifiée par l'arrêté N° 2013 - 044 / MESRS /CAB / DC /SGM / DPP /DEPES /SP

Courriels : iup.benin@yahoo.com / iupuniversite@gmail.com

Sites web : www.iup-universite.com / www.iup.edu.bj.com

Sous la direction du :

**Pr Taofiki KOUMAKPAÏ &
Pr Cyriaque C. S. AHODEKON**



Editions Africatex Médias

01 BP 3950, Oganla,

Porto-Novo, Rép. du Bénin.

Tél : (+229) 97 29 65 11 / 95 13 12 84 / 97 98 78 10

Copyright : RILLA 2018

- ❖ Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.
- ❖ *No part of this journal may be reproduced in any form, by print, photo-print, microfilm or any other means, without written permission from the publisher.*

ISSN 1840 - 6408

**Bibliothèque Nationale,
Porto-Novo, Rép. du Bénin.**



Editions Africatex Médias

01 BP 3950, Oganla,

Porto-Novo, Rép. du Bénin

Tél : (+229) 97 29 65 11 / 95 13 12 84 / 97 98 78 10

Août 2018

COMITE DE REDACTION

➤ Directeur de Publication :

Pr Taofiki KOUMAKPAÏ

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département d'Anglais, Faculté des Lettres,
Langues, Arts et Communication (FLLAC),
Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

➤ Rédacteur en Chef :

Pr Cyriaque C. S. AHODEKON

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département de la Sociologie et d'Anthropologie,
Faculté des Lettres, Langues, Arts et
Communication (FLLAC), Université d'Abomey-
Calavi, Bénin.

➤ Rédacteur en Chef Adjoint :

Dr (MC) Julien K. GBAGUIDI,

Maître de Conférences des Universités (CAMES),
Département des Sciences du Langage et de la
Communication, Faculté des Lettres, Langues, Arts
et Communication (FLLAC), Université d'Abomey-
Calavi, Bénin.

➤ Secrétaire à la rédaction :

Dr (MC) Raphaël YEBOU,

Maître de Conférences des Universités (CAMES),
Département des Lettres Modernes, Faculté des
Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC),
Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

➤ Secrétaire Adjoint à la rédaction :

Dr Mouftaou ADJERAN

Maître-Assistant des Universités (CAMES),
Département des Sciences du Langage et de la
Communication, Faculté des Lettres, Langues, Arts
et Communication (FLLAC), Université d'Abomey-
Calavi, Bénin.

➤ Secrétaire à la documentation :

Dr Abraham OLOU,

Maître-Assistant de la linguistique descriptive des
Universités (CAMES), Département des Sciences du
Langage et de la Communication, Faculté des
Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC),
Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

➤ Secrétaire à la Traduction et aux Relations Publiques :

Dr Théophile G. KODJO SONOU

Maître-Assistant de Langue et Didactique

Anglaises, Traducteur, Interprète de l'Institut

Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo, Bénin.

COMITE SCIENTIFIQUE DE LECTURE

Président:

Pr Akanni Mamoud IGUE

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département des Sciences du Langage et de la
Communication, Faculté des Lettres, Langues, Arts
et Communication (FLLAC), Université d'Abomey-
Calavi, Bénin.

Membres :

Pr Augustin A. AINAMON

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département d'Anglais, Faculté des Lettres,
Langues, Arts et Communication (FLLAC),
Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Ambroise C. MEDEGAN

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département d'Anglais, Faculté des Lettres,
Langues, Arts et Communication (FLLAC),
Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Médard Dominique BADA

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département des Sciences du Langage et de la
Communication, Faculté des Lettres, Langues, Arts
et Communication (FLLAC), Université d'Abomey-
Calavi, Bénin.

Pr Gabriel C. BOKO

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département des Sciences de l'Éducation et la
Psychologie, Faculté des Lettres, Langues, Arts et
Communication (FLLAC), Université d'Abomey-
Calavi, Bénin.

Pr Laure C. CAPO-CHICHI ZANOU

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département d'Anglais, Faculté des Lettres, Langues,
Arts et Communication (FLLAC), Université
d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Pascal Okri TOSSOU

Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
Département des Lettres Modernes, Faculté des

Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC),
Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

CONTACTS

Monsieur le Directeur de publication,
Revue Internationale de Littérature et Linguistique
Appliquées (RILLA),
Institut Universitaire Panafricain (IUP),
Place de l'Indépendance, Avakpa -Tokpa,
01 BP 3950, Porto – Novo, Rép. du Bénin ;
Tél. (+229) 20 22 10 58 / 97 29 65 11 / 65 68 00 98 / 95 13 12 84
Courriels : iup.benin@yahoo.com / iupuniversite@gmail.com
Sites web : www.iup-universite.com / www.iup.edu.bj.com

LIGNE EDITORIALE ET DOMAINES DE RECHERCHE

1. LIGNE EDITORIALE

La Revue Internationale de Littérature et de Linguistique Appliquées (RILLA) est une revue scientifique spécialisée en lettres et langues. Les articles que nous publions sur les lettres et langues peuvent être écrits en français, en anglais, en allemand, en espagnol et en yoruba. Ces articles sont reçus au secrétariat du comité de rédaction de la revue et envoyés en évaluation. Ceux qui ont reçu des avis favorables sont sélectionnés pour une réévaluation par les membres du comité scientifique en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Après les travaux préliminaires du secrétariat, le spécimen du numéro à publier est envoyé au comité scientifique de lecture pour des corrections éventuelles et la vérification de la conformité des articles aux normes de publication de la revue.

Notons que les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

➤ La taille des articles

Volume : 18 à 20 pages ; interligne : 1,5 ; pas d'écriture (taille) : 12 ; police : Time New Roman.

➤ **Ordre logique du texte**

- Un TITRE en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- Un Résumé fait dans la langue de publication (50 à 200 mots maximum) ;

Les mots clés (03 à 05 mots) font partie du résumé ;

- Un résumé en anglais ou en français selon la langue d'écriture de l'article. Le second résumé ou abstract est juste la traduction du premier résumé. Il est aussi fait de mots clés exactement comme dans le premier cas ;
- Introduction ;
- Développement ;

Les articulations du développement du texte doivent être titrées et / ou sous titrées ainsi :

➤ Pour le **Titre** de la première section et sous-section

1. Pour le titre de la première section

1.1. Pour le titre de la première sous-section

1.2. Pour le titre de la deuxième sous-section de la première section etc.

➤ Pour le **Titre** de la deuxième section

2. Pour le titre de la deuxième section

2.1. Pour le titre de la première sous-section de la deuxième section

2.2. Pour le titre de la deuxième sous-section de la deuxième section etc.

➤ **Conclusion**

Elle doit être brève et insister sur l'originalité des résultats de la recherche

➤ **Bibliographie**

Les sources consultées et / ou citées doivent figurer dans une rubrique, en fin de texte, intitulé :

• **Bibliographie**

Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms de famille des auteurs) et se présente comme suit :

Pour un livre : Nom, Prénoms (ou initiaux), Titre du livre (en italique), Lieu d'édition, Editions, Année d'édition.

Pour un article : Nom, Prénoms (ou initiaux), "Titre de l'article" (entre griffes) suivi de in, Titre de la revue (*en italique*), Volume, Numéro, Lieu d'édition, Editions, Année d'édition, Indication des pages occupées par l'article dans la revue.

Les rapports et des documents inédits mais d'intérêt scientifique peuvent être cités.

• **La présentation des notes**

- La rédaction n'admet que des notes en bas de page. **Les notes en fin de texte ne sont pas tolérées.**
- Les citations et les termes étrangers sont en italique et entre guillemets « ».

- Les titres d'articles sont entre griffes " ". Il faut éviter de les mettre en italique.
- La revue RILLA s'interdit le soulignement.
- Les références bibliographiques en bas de page se présentent de la manière suivante :

Prénoms (on peut les abrégéer par leurs initiaux) et nom de l'auteur, Titre de l'ouvrage, (s'il s'agit d'un livre) ou "Titre de l'article", Nom de la revue, Vol, N°, Lieu d'édition, Editions, Année d'édition, n° de page.

Le système de référence par année à l'intérieur du texte est également toléré.

Elle se présente de la seule manière suivante : Prénoms et Nom de l'auteur (année d'édition : n° de page). NB / Le choix de ce système de référence oblige l'auteur de l'article proposé à faire figurer dans la bibliographie en fin de texte toutes les sources citées à l'intérieur du texte.

Le comité scientifique de lecture est le seul juge de la scientificité des textes publiés. Le comité de rédaction de la revue est le seul habilité à publier les textes retenus par le comité scientifique de lecture.

Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs. Les textes non publiés ne sont par retournés.

La présentation des figures, cartes, graphiques...doit respecter le format (format : 15/21) de la mise en page de la revue RILLA.

Tous les articles doivent être envoyés à l'adresse suivante : iup.benin@yahoo.com ou presidentsonou@yahoo.com ou iupuniversite@gmail.com

NB : Un auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue RILLA participe aux frais d'édition par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part et une copie de la revue publiée à raison de cinquante mille (50 000) francs CFA.

2. DOMAINE DE RECHERCHE

La Revue Internationale de Littérature et de Linguistique Appliquées (RILLA) est un instrument au service des chercheurs qui s'intéressent à la publication d'articles et de comptes rendus de recherches approfondies dans les domaines ci-après :

- **lettres** : littératures, grammaire et stylistique des langues françaises, anglaises, allemandes, espagnoles et yoruba ;
- **langues** : linguistique, didactique des langues, traduction, interprétation des langues, civilisations françaises et anglaises ;
- **sujets généraux d'intérêts vitaux** pour le développement des études en lettres et langues françaises, anglaises, allemandes, espagnoles et yoruba.

Au total, la Revue Internationale de Littérature et de Linguistique Appliquées (RILLA) se veut le lieu de rencontre et de dissémination de nouvelles idées et opinions savantes dans les domaines ci-dessus cités.

LE COMITE DE REDACTION

EDITORIAL

La Revue Internationale de Littérature et de Linguistique Appliquée (RILLA), publiée par l'Institut Universitaire Panafricain (IUP), est une revue ouverte aux chercheurs des institutions universitaires de recherche et enseignants-chercheurs des universités, instituts universitaires, centres universitaires et grandes écoles.

L'objectif du lancement de cette revue dont nous sommes à la neuvième publication est de permettre aux collègues chercheurs et enseignants-chercheurs d'avoir une tribune pour faire connaître leurs travaux de recherche.

Le comité scientifique de lecture de la RILLA est présidé par le Pr Akanni Mamoud IGUE. Ce comité compte sept membres qui sont des Professeurs Titulaires. Aussi voudrions-nous informer les lecteurs de la RILLA, qu'elle devient multilingue avec des articles rédigés aussi bien en français, en anglais, en allemand, en espagnol qu'en yoruba.

**Pr Taofiki KOUMAKPAÏ &
Pr Cyriaque C. S. AHODEKON**

CONTRIBUTEURS D'ARTICLES

<i>N°</i>	<i>Nom et Prénoms</i>	<i>Articles contribués</i>	<i>Adresses</i>
1	<p>M. Bruno M. K. DOUSSOH¹</p> <p style="text-align: center;">&</p> <p>Pr Dodji AMOUZOUVI²</p>	<p>L'homosexualité masculine au Bénin : profil social de l'homosexuel au Bénin</p> <p>Page 22 - 68</p>	<p>Laboratoire d'analyse et de Recherche, Religions, Espaces et Développement (LARRED) ;</p> <p>Université d'Abomey-Calavi (UAC), Bénin</p> <p>1medessekb@yahoo.fr ;</p> <p>2Dodji1975@yahoo.fr</p>
2	<p>Dr Rissikatou MOUSTAPHA-BABALOLA</p>	<p>Analysing dynamic equivalence in the English translation of “Le souffle des ancêtres” by Birago Diop</p> <p>Page 69 - 114</p>	<p>Département d'Anglais, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), Campus d'Adjarra, Université D'abomey-Calavi, Bénin</p> <p>E-mail: rissikatouba@gmail.com</p>

3	<p>Dr Aliyu Ajao, ADEDEJI</p>	<p>Le combat de la femme africaine face à l'excision: le cas de <i>rebelle de Fatou Keïta</i> et de <i>Le bistouri des larmes</i> de Ramonu Sanusi</p> <p>Page 115 - 146</p>	<p>Department of European Languages and Integration Studies, University of Lagos, Lagos, Nigeria</p> <p>E-mail: aaadedeji@unilag.edu.ng aaaliyu328@gmail.com</p>
4	<p>Dr Peter ONI</p>	<p>La destination pratique de la philosophie chez Descartes</p> <p>Page 147 - 165</p>	<p>Department of Philosophy, Faculty of Arts, University of Lagos, Nigeria</p>
5	<p>Dr Matthew Ibiyosi, ALAWODE</p>	<p>La Norme et enseignement/apprentissage du français langue étrangère.</p> <p>Page 166 - 200</p>	<p>Village français du Nigéria Badagry, Lagos, Nigéria</p> <p>alawoo2002@yahoo.com</p>

6	Dr Théophile G. KODJO SONOU	Language as a motor driving technics of translation: the way forward Page 201 - 233	Département d'anglais, Institut Universitaire Panafricain (IUP) Porto-Novo, Bénin, presidentsonou@yahoo.com
7	Dr Temidayo, ONOJOBI	L'auto- definition : un leitmotiv majeur à travers <i>THE BROKEN calabash</i> de Tess Onwueme et <i>la calebasse cassée</i> de Tunde Fatunde Page 234 – 279	Department of Foreign Languages, Olabisi Onabanjo University, Ago-Iwoye, Ogun State, Nigeria.
8	Dr Joseph Ajibola ADELEKE	Importance of emotional intelligence in teaching and learning of french as a foreign language in Nigeria Page 280 – 305	Nigeria French Language Village, Badagry, Lagos State, Nigeria, josephadeleke@yahoo.com

<p>9</p>	<p>Dr Emile Noudéhouénu ANATO</p>	<p>Référents socio- culturels de la desertion du marché de bonou-centre dans la commune de Bonou</p> <p>Page 306 – 347</p>	<p>Département de Sociologie- Anthropologie (DS-A), Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), Université d’Abomey- Calavi (UAC), Bénin, emileanato@yahoo.fr</p>
<p>10</p>	<p>M. Bertin G. O. DJOSSE</p>	<p>Le rapport entre la langue et la culture : <i>La femme vue à travers les proverbes yorùbá</i></p> <p>Page 348 - 381</p>	<p>Département des Sciences du Langage et de la Communication Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC) Université d’Abomey- Calavi (UAC), Bénin djoluchessi@yahoo.fr</p>

LA NORME ET ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE.

Dr Matthew Ibiyosi ALAWODE

Village français du Nigéria
Badagry, Lagos, Nigéria

RESUME

Dans toute activité éducative, il faut une norme. En matière de l'enseignement / apprentissage du français langue étrangère, il est important de définir, maintenir et entretenir la norme pour mieux satisfaire les apprenants. Le problème est que l'enseignement / apprentissage du français prend de l'ampleur et il est nécessaire de sensibiliser, informer et former les enseignants voire les apprenants à la norme. L'objectif de cette recherche est de faire connaître la norme du Français Langue Etrangère (FLE) aux enseignants et apprenants. La méthode documentaire est utilisée pour faire cette recherche. Les résultats issus de cette étude montrent qu'il s'avère nécessaire de procéder à la sensibilisation des enseignants et des apprenants voire tout autre acteur de la chaîne de l'enseignement du Français Langue Etrangère et d'appliquer la méthodologie appropriée à cet effet.

Mot clés : norme, Français Langue Etrangère, apprentissage / enseignement.

ABSTRACT

In any educative activity, there must be a norm. In teaching / learning of French as Foreign Language, it is important, to define, maintain, and consider the norm to better satisfy the learners. The problem treated in this paper is that teaching / learning of French is growing wider and it is necessary to sensitize, inform, and train the teachers, and even the learners on the norm. The objective of the research is to make the norm of French as a foreign language known to the teachers and learners. Documentary method was used to carry out the research. The results of the study have shown that it is necessary sensitize both teachers and learners, and even other actors of the group of teaching French as a Foreign Language, and to apply the appropriate methodology to that effect.

Key words: norm, French as a Foreign Language, teaching / learning.

INTRODUCTION

La norme est une des questions centrales qui font l'objet des préoccupations de la sociolinguistique. Les travaux de recherche en sociolinguistique montrent que les langues sont un facteur de cohésion sociale. Elles contribuent à entretenir l'identité et l'unité à l'intérieur des communautés linguistiques. Ces travaux de recherche montrent aussi que les langues reflètent des différenciations ou bien des clivages au sein d'une communauté linguistique donnée. Ces différences tiennent, d'une part, à la localisation géographique, d'autre part à une classe sociale, à un milieu culturel, à un groupe professionnel ou à une classe d'âge (Riegel et al, 2001 : 10).

On comprend alors pourquoi toute une réflexion sur les problèmes de l'enseignement/apprentissage du français aujourd'hui, surtout de l'enseignement/apprentissage du français langue étrangère (FLE), ne peut passer sous silence la question de la norme linguistique. Cette problématique se pose davantage quand on sait que le français est souvent représenté comme l'une des langues les plus normatives, c'est-à-dire, l'une des plus standardisées du monde. Ainsi observe-t-on, chez le Français, un fort attachement à la norme de sa langue, même s'il ne la respecte pas à la lettre. Au regard des nombreux ouvrages consacrés au « bon usage »,

personne ne doute de l'importance de cette question même si certains jugent d'obsessionnelle l'attention importante accordée par les Français, voire les Francophones, à la norme de prestige.

En effet, les Français éprouvent un attachement à l'usage « **correct** » de leur langue et considèrent inacceptable tout écart par rapport à la norme canonique qui la régit. Ainsi la langue française est-elle présentée comme unifiée et homogène, la norme ne tenant pas compte du phénomène variationnel. Donc, quand on parle de la norme, il s'agit de celle qui régit l'écrit. C'est-à-dire, seul l'écrit mérite d'être valorisé. En outre, la norme ne tolère pas de « fautes ». Par « faute », il faut comprendre les usages variationnels de la langue. Cela veut que l'usage de la langue autre que celle qui est normalisée soit considéré comme une violation de celle-ci, d'où la notion de faute. Autrement dit, seule la langue normalisée ou « légitimée », a droit de cité. Ainsi, la notion de « faute » est toujours articulée à celle de « norme », et, comme nous allons le voir, cette attitude normative se manifeste surtout dans l'enseignement de la grammaire à l'école. Mais avant d'aller plus loin, il est opportun de se poser la question : qu'est-ce qu'on entend par la norme ?

LA NORME : UNE ORIGINE

Depuis des siècles, la question de la norme ne cesse d'intéresser « les meilleures classes » de la société française et donne toujours lieu à des débats nourris et passionnés entre les défenseurs et les pourfendeurs de la norme de prestige. Avant de nous intéresser à la place et au statut de la norme dans l'enseignement du français langue étrangère, nous nous proposons d'effectuer un bref survol de la notion de norme. En général, on entend par norme la codification des lois destinées à gouverner ou à contrôler l'usage de la langue, pour que tout sujet parlant en ait une bonne pratique. Ainsi parle-t-on d'un « bon usage » de la langue. Mais le « bon usage » va de pair avec son antithèse, le « mauvais usage »

La norme est une série de lois fondées sur l'usage que fait une élite de la langue. Cette élite qui se trouve proche du pouvoir politique et culturel, érige ses propres pratiques langagières en LA norme et se fait le protecteur et défenseur d'un « bon usage ». Ce comportement élitaire est à la base des attitudes normatives des grammairiens français qui, dès le XVI^e siècle manifestent la volonté de fixer une norme théorique calquée sur le latin. Le latin leur sert de modèle de description grammaticale. Cette tendance sera abandonnée au

XVIII^e siècle avec la prise de conscience des spécificités de la langue française.

Les grammairiens se rendent compte que le latin et le français sont deux langues distinctes et que l'une ne peut pas se décrire en partant des structures de l'autre. Si cette prise de conscience a certainement orienté les recherches vers la construction d'un modèle propre au français et vers l'élaboration d'une véritable description grammaticale de cette langue, on constate toutefois que les défenseurs de langue française se sont fixé un autre objectif : codifier la langue française. Cela signifie fixer une norme d'usage de référence pour la langue.

Autrement dit, il s'agit de retenir UN usage jugé meilleur que les autres. Celui-ci sera érigé et imposé comme LA norme. L'adoption de cette norme donne l'impression d'une homogénéité de la langue française et réduit considérablement la réalité linguistique à un usage idéal à atteindre. En outre avec cette uniformité ou normalisation de la langue, la description cède la place à la prescription. Il en résulte une soumission au dogme de la correction, c'est-à-dire une soumission à la conformité à des règles d'usage. C'est l'avènement des attitudes normatives puristes et figées face à la langue.

LA NORME : ESSAI D'UNE DEFINITION

Claude Favre de Vaugelas est l'un des représentants de cette élite de la deuxième moitié du XVII^e siècle qui a joué un rôle capital dans la codification de la langue française et dans la construction des attitudes normatives des grammaires françaises. En effet, on peut le considérer comme l'un des théoriciens de la langue française. La préface à son ouvrage, **Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire (1647)**, constitue une référence incontournable à propos de la codification de la langue française. Pour Vaugelas, la norme est fondée sur l'usage ou la pratique élitaire de la langue française par la grande bourgeoisie et l'aristocratie. Vaugelas pose que le

« bon usage » « *c'est la façon de parler
de la plus saine partie de la Cour,
conformément à la façon d'écrire
de la plus saine partie des Auteurs
du temps* »

De cette définition de « bon usage » l'on peut déduire d'abord que se pose la question de la dimension sociale des faits de langue. Car Vaugelas transpose la hiérarchisation de la société à la pratique langagière. L'usage que font de la langue par « *la plus saine partie de la Cour* » et par « *la plus*

saine partie des Auteurs du temps » constitue le « bon usage » de la langue française. Autrement dit, la norme c'est le langage d'une frange minoritaire mais hiérarchiquement dominante, l'aristocratie de la Cour et l'élite littéraire. Il en résulte que toute pratique de la langue qui s'écarte des modèles de « bon usage » de la Cour et des grands auteurs est vue par les chantres du « beau langage » comme des écarts qu'il faut condamner, voire réprimer, pour promouvoir l'usage de la « belle langue ».

Sur la base de tout ce qui précède, plusieurs linguistiques et grammairiens sont d'accord sur l'acception à donner à la notion de norme. Pour Michel Pougeoise (1995 :291) par exemple, la norme renvoie à la « *forme considérée comme correcte, relativement à une autre forme dite « incorrecte » ou « fautive », voire « familière » et/ou « vulgaire »*. Cette forme dont parle Pougeoise correspondrait, selon Riegel et al (2001 : 11) à l'usage dominant d'une variété, parmi d'autres, qui est « *promue au rang de la langue officielle (...) strictement normée et contrôlée institutionnellement* ». Dans le **Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage** (1999 : 330), Jean Dubois et ses collègues définissent la norme comme

« un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel.

[Elle] (...) implique l'existence d'usages prohibés »

Chez Arrivé et al (1986 : 424-436) la notion de norme repose sur la volonté de privilégier certains usages sur d'autres, c'est-à-dire, énoncer ce que la langue doit être. Selon ces auteurs, la norme doit sa raison d'être au désir « *de fixer une forme considérée comme la plus correcte* » (p.424), parmi la variété des productions linguistiques attestées dans une communauté linguistique. Ainsi, Arrivé et ses collègues posent-ils que la norme est

« un phénomène social qui s'appuie sur un jugement d'inégalité entre productions linguistiques, une façon d'isoler l'usage correct de ce qui est jugé relâché, incorrect, impur, fautif ou vulgaire : plus une attitude qu'une réalité linguistique » (p.424).

Ils ajoutent que la norme se désigne/fonctionne comme « *un système d'instructions définissant les formes à*

choisir pour modelés, et celles dont l'usage est prohibé »
(ibid.).

A partir de ces diverses acceptions données à la notion de norme, on peut déduire que la norme :

- est fondée sur le rapport que les locuteurs ont avec leurs langues et leurs usages, ainsi la norme n'a-t-il pas un fondement linguistique mais plutôt social et attitudinal ;
- distingue/reconnait UN usage particulier, jugé unilatéralement comme « bon » et employé par une fraction minoritaire et élitaire de la société ;
- donne l'impression qu'il n'y a qu'une langue française, homogène et intrinsèquement supérieure ;
- implique la formulation d'une appréciation judiciaire ou des jugements d'acceptabilité et de grammaticalité ;
- est prescriptive, c'est-à-dire, qu'elle implique l'adoption d'une attitude prescriptive vis à vis les usages de la langue.

Pour nous, aucune langue n'est homogène. Toutes les langues humaines, ne cessent jamais d'évoluer. Puisque les conditions de leur utilisation, les fonctions sociales qu'elles

remplissent, les situations et circonstances de son utilisation ne cessent non plus de se modifier. Il est donc inapproprié, voire inadmissible d'avoir une vision unifiée ou unitaire de la langue. Au regard des conditions à la fois linguistiques que sociologiques, qui gouvernent l'usage de la langue, celle-ci ne saurait être autre chose qu'hétérogène dans ses pratiques. Ainsi serait-il fallacieux de considérer la langue comme un système parfaitement homogène mais plutôt comme un ensemble de sous-système de lectures qui sont adaptables à différentes situations et à différents besoins de communication de locuteurs.

En outre, la grammaire d'usage ne présente pas une vision manichéenne de la langue. Au lieu de la conception manichéiste « bon usage » vs « mauvais usage » de la langue, la grammaire d'usage postule que la forme jugée impossible en langue par la grammaire normative pourrait éventuellement être attestée dans les pratiques langagières d'une communauté linguistique donnée. Cela veut dire que certaines pratiques langagières se conforment à la norme définie comme des formes jugées déviantes qui sont en concurrence avec ces formes normées. Et, à ce propos, notre avis rejoint celui qu'exprime Milner (1989 : 88) qui soutient que

*« au sein d'une communauté parlante,
fut-*

*Elle Sociologiquement homogène,
peuvent coexister plusieurs systèmes différents
de répartition entre formes jugées possibles et
impossibles; ainsi, pour un sujet qui juge
impossible l'usage d'une forme donnée, ou
pourra éventuellement trouver un autre sujet
qui jugera cet usage possible [car] l'usage par
un sujet d'une forme jugée impossible en
langue est toujours matériellement possible
(...) »*

On peut déduire de cette affirmation de Milner que, si la norme postule l'absolutisme ou l'exclusivité, l'usage démontre une tolérance par rapport à la diversité des systèmes ou à des pratiques langagières effectives dans une communauté linguistique donnée. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre Milner (op. cit : 90), quand il parle de la « *disjonction entre possible de langue et possible matériel* ».

Nous souscrivons à cette représentation polypétale de la langue et nous croyons vivement aussi que l'enseignement de la langue française, surtout aux étrangers, doit tenir compte

du caractère variationniste de l'usage de la langue et ne doit pas se résoudre à souligner et à inculquer des habitudes normatives ancrées dans les règles dogmatiques du « bon usage » ou dans ce qui se dit et ce qui ne se dit pas.

NORME ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE.

La norme trouve sa place dans la problématique de l'enseignement/apprentissage du français langue étrangère. Il se pose donc certaines questions comme :

- Quel français enseigner, tel qu'il est parlé ou écrit en France ou en Afrique ?
- Quel statut accorder à la norme dans l'enseignement/apprentissage du français langue étrangère (FLE) ? C'est-à-dire quelle norme enseigner à l'oral comme à l'écrit ?

Autant de questions que soulève la problématique de la norme et auxquelles doit faire face l'enseignement de la langue française.

Le milieu scolaire n'est pas coupé de la problématique de la norme linguistique qui suscite un vif débat dans le milieu social. Traditionnellement en France, l'école se fait le

véhicule de l'inculcation des normes sociolinguistiques. Ainsi, les institutions scolaires, les enseignants, les manuels et documents pédagogiques, sont-ils appelés à transmettre la norme linguistique dominante. Il est donc naturel de rencontrer la variété normée de la langue en classe et dans les manuels, sans parler des discours didactiques tenus par les enseignants. La question de la norme est particulièrement problématique dans le cas de l'enseignement/apprentissage du français langue étrangère (FLE).

C'est pour cela que plusieurs enseignants qui ont une conscience des variations de la langue française s'interrogent sans cesse sur le français qu'il faut enseigner aux étrangers. En d'autres termes, ces enseignants se demandent comment se situer par rapport à la Norme du « bon usage » ou par rapport aux variétés d'usages attestés dans la langue. Faut-il mieux enseigner seulement le « noyau standardisé » (Eloy, 2003 :6) de la langue française ou faut-il intégrer les variantes d'ordre géographique et socioprofessionnel ? Tout ceci revient à poser des questions sur la place qu'il faut accorder à la norme dans l'enseignement/apprentissage du français langue étrangère.

LA PLACE DE LA NORME DANS L'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE.

Il est important de souligner que cette problématique de la norme à enseigner aux apprenants (français et étrangers) ne concerne pas que les enseignants. Les maisons d'éditions, les auteurs des manuels/méthodes, les institutions scolaires et étatiques (cf. le Ministère de l'éducation) sont aussi concernées. En dernier lieu, et à un degré beaucoup plus bas, cette problématique intéresse aussi les apprenants, et surtout les apprenants adultes. Même si les enseignants et les auteurs de manuels manifestent la volonté de présenter la langue française que tout le monde parle ou des constructions couramment utilisées en langue maternelle aux apprenants, (surtout aux apprenants étrangers), le comportement normatif des décideurs entrave cette volonté.

Ces instances gouvernementales et institutionnelles ont tendance à orienter le comportement des acteurs dans le domaine de l'enseignement de la langue française, maternelle et étrangère, face à la norme, vers le français dit « standard ».

Ainsi l'enseignant se trouve-t-il dans une situation délicate, car il doit se conformer à la norme qui lui est imposée d'une part par l'éditeur/auteur, lequel présente les

manuels/méthodes en français « standard », et d'autre part par l'institution scolaire qui veille à ce que l'usage et l'enseignement de la langue soient conformes à la norme du « bon usage ». Même si la responsabilité du choix de la forme du langage ou de la norme à enseigner aux étrangers revient en grande partie aux concepteurs des méthodes (auteurs et éditeurs), et à l'institution scolaire, cela ne veut pas dire pour autant que l'enseignant puisse se dégager complètement de sa responsabilité dans ce domaine. Après tout, c'est lui qui est sur le terrain et qui entre en contact direct avec les apprenants.

Ainsi, c'est lui qui met en pratique la politique des autres instances sur la norme linguistique dans sa classe. Tout cela dépend donc de sa propre représentation de la langue, car c'est elle qui déterminera au bout de compte son attitude face à la norme, c'est-à-dire la variante de la langue qu'il va enseigner. En fait, il n'est pas toujours vrai, en ce qui concerne l'enseignement du français langue étrangère, que les enseignants aient une attitude différente du comportement normatif des instances gouvernementales et institutionnelles. Chez un grand nombre d'entre eux, il n'y a pas à se faire du souci quant à la conformité ou non avec la norme de « bon usage ».

Pour cette catégorie d'enseignants du français langue étrangère, surtout en milieu exolingue comme le Nigéria, seul le français « français », c'est-à-dire le « français de France », le français tel qu'il est parlé en France, est considéré comme la norme de référence, le seul digne d'être enseigné et d'être appris. Avec cette représentation de la langue française, l'enseignant n'a aucune difficulté à enseigner, voire à inculquer à ses apprenants, l'habitude qu' « il faut » par rapport à la norme.

PEDAGOGIE DE LA NORME ET APPROPRIATION DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE

Donner la prééminence à la norme ne peut qu'avoir des conséquences sérieuses pour l'enseignement / apprentissage d'une langue étrangère, le français en l'occurrence. Avec ses prédilections pour le « bon usage », c'est-à-dire l'usage qui est conforme à un modèle préétabli du langage (Klinkenberg, 1982 :53), la perspective normative préconise une démarche pédagogique qui débouche naturellement sur l'inculcation et l'imposition de la norme de « bon usage ». Selon les partisans de la norme, d'autres variétés d'usages en concurrence avec la langue normée sont

des écarts ou des formes dégradées de ce modèle idéal : la norme. C'est pourquoi elles méritent leur exclusion.

Nous ne sommes pas étonnés outre mesure ni par le militantisme linguistique ni par idéologie élitaire qui soutendent le « bon usage ». Si l'on garde à l'esprit que pendant des siècles l'enseignement du français était fondé sur l'opposition de la norme du « bon usage » à toutes les autres et sur la conception, à tort, d'une langue française homogène, pure et inamovible, on comprendra mieux le caractère normatif de cet enseignement.

CARACTERE NORMATIF DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Comme nous l'avons constaté, le français jouit de la notoriété d'être l'une des langues les plus règlementées. Dès son origine jusqu'à nos jours nous assistons à la préoccupation constante des élites politiques et intellectuelles à l'égard de la question de la norme et de l'enseignement du français langue maternelle et étrangère. En effet, la norme gouverne l'usage et l'enseignement de la langue française, et l'école, conjointement avec d'autres institutions comme l'Académie Française, se donne pour mission de promouvoir, protéger et pérenniser, à travers un processus conscient

d'inculcation, la norme de bon goût et de prestige que l'on dénomme « le français standard ». Ainsi, la transmission du « français standard » constitue-t-elle l'une des finalités de l'école, et la grammaire scolaire se fait le porte-parole de la norme alors que les enseignants du français se font chantres du « Bon usage ».

La perspective normative, comme nous l'avons vu, part de la notion d'homogénéité linguistique qui repose sur l'idée qu'il n'y a qu'une langue française : sa variante normalisée qui constitue le « bon usage ». Cela veut dire que toutes les autres variétés du français constituent le « mauvais usage » et, n'étant pas de « bon français », sont donc à repousser. Ainsi, la perspective normative engendre chez les enseignants des jugements à la fois sociaux et linguistiques. En effet, tout écart par rapport à la norme de « bon usage » que recommandent les dictionnaires et les grammaires de référence, est considéré comme une faute esthétique et sociale. Cette représentation de la langue est à la base d'une didactique normative que privilégie l'école et les enseignants partisans de la norme. Ces enseignants ont tendance à focaliser une attention particulière sur la variante normée de la langue au détriment des autres usages attestés du français.

Les enseignants affichent une attitude normative qui se montre en premier lieu à travers leurs discours pédagogiques. Ces discours sont en général évaluatifs car il s'agit d'évaluer les qualités des productions linguistiques conformément à des règles normatives. Cette évaluation revêt un caractère dichotomique et exclusif ; c'est-à-dire qu'elle se compose de deux « *sous-ensembles, dont l'un est marqué par rapport à l'autre* » (Berrendonner, 1982 :12). A travers les discours normatifs des enseignants on assiste à la partition de la langue en deux sous-classes. Vaugelas par exemple affirme qu'« *il y a sans doute deux sortes d'usage, un bon et un mauvais* » (cité par Berrendonner, op. cit : 13).

Les « *Instructions officielles pour l'enseignement de français à l'école élémentaire* » (1923 & 1938) par contre, sont plutôt implicites et prônent l'enseignement de « *français correct* » (p.10) (Berrendonner, *ibid*). L'idée de « *français correct* » présuppose qu'il y en a un autre qui ne l'est pas. Et si l'on considère l'acception que donne Le Petit Robert à « *règle* » :

« *ce qui est imposé ou adopté comme ligne directrice de conduite* » et
« *formule qui indique ce qui doit être fait dans un cas déterminé* » ou

*« principes excellents que l'on décide
de suivre en toutes circonstances »,*

On comprendra mieux pourquoi le discours pédagogique normatif manifeste une tendance à prendre presque toujours la forme d'une injonction. Autrement dit, les règles s'expriment presque toujours par des énoncés injonctifs ou impératifs. C'est ainsi que les discours normatifs sont parsemés d'expressions telles que : « **correct / pas correct** », « **acceptable/inacceptable** », « **grammatical / pas grammatical** », « **cela se dit / cela ne se dit pas** », « **dites.../ne dites pas...** », « **au lieu de .../ dites plutôt ...** », « **on peut.../on ne peut pas...** », etc. on voit ici que le discours didactique de l'enseignant est marqué par une attitude normative qui s'exprime sous la forme d'une opposition correct/incorrect ou acceptable/inacceptable/

Ces formulations du jugement de grammaticalité peuvent être interprétées comme « *avoir le droit d'être dit* » et « *ne devrait pas se dire en droit* » (Milner, 1989 : 52). En outre, quelles que soient les formulations du jugement de grammaticalité, elles manifestent, comme on vient de l'observer précédemment, deux traits communs (Milner, op. cit : 58). D'abord elles sont bipolaires, c'est-à-dire que la gradation ou l'évaluation se fait entre deux pôles, l'un positif,

l'autre négatif. Ensuite, ces formulations du jugement de grammaticalité ont la forme d'une prescription normative.

Le caractère prescriptif de ces formulations s'explique par le fait que les données de la langue considérées incorrectes ou inacceptable sont attestées matériellement dans la langue, alors, le jugement de grammaticalité : « **ceci ne se dit pas** » doit être compris comme un jugement normatif : « **ceci se dit, mais ne doit pas se dire** ». Autrement dit, l'attestation (matérielle) de ces faits de langue jugés incorrects constitue un délit ou une violation des règles régissant le bon usage de la langue, tel qu'il est institué par le groupe culturellement dominant. Donc, il faut réprimer les usages qui ne sont pas conformes au « bon usage ». Il revient donc à l'école la responsabilité d'inculquer « le bon usage ». Ceci est particulièrement vrai pour l'enseignement / apprentissage du français langue étrangère (FLE).

GRAMMAIRE NORMATIVE ET ACQUISITION DE FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE

Les attitudes normatives découlent de la représentation que se fait l'individu de la langue. L'idée d'une norme unique ou d'un seul usage qui est supérieur aux autres, atteste l'attitude normative qu'adoptent l'école et les

enseignants de français langue maternelle. L'opposition « **correct/incorrect** » est solidement enracinée dans leurs habitudes évaluatives, et constitue l'obstacle majeur à la mise en place d'une pédagogie pluri-normaliste du français. Malheureusement, les pratiques pédagogiques de plusieurs enseignants du français langue étrangère sont fondées aussi sur cette représentation de la langue et sur les habitudes normatives qui en découlent.

D'une manière générale, l'acquisition d'une langue étrangère se fait par voie scolaire. En ce qui concerne le Nigéria, elle passe prioritairement, voire exclusivement, par l'institution scolaire. Nous avons vu précédemment que l'école est l'une des instances qui véhiculent la norme de « bon usage ». Ainsi, l'enseignement du français langue étrangère est considéré comme le vecteur du « bon français ». Par conséquent les enseignants du français langue étrangère se donnent, à tort, pour mission d'enseigner le « français standard » qui n'est qu'une des variations attestées de la langue française pratiquée par une frange minoritaire de la société française, cestodaire que l'acquisition du français qui est conforme à la norme de référence de la langue française est la finalité prioritaire de l'enseignement/apprentissage. Il n'est pas du tout surprenant de trouver chez un grand nombre

d'enseignants du français langue étrangère une tendance à accorder une priorité à la norme du « bon usage ».

Ces enseignants se croient en droit d'enseigner, voire d'imposer la variété de la langue française dite « légitime ». Ils adoptent, en outre, des attitudes normatives qui consistent à considérer tous les autres usages comme marqués, incorrects, fautifs et même comme des indices d'une grave insuffisance. Autrement dit, toutes les pratiques langagières qui ne se conforment pas à la variété érigée comme la variété étendard ou comme étalon de correction sont des écarts du « bon usage ». C'est pour cette raison que l'habitude normative est très répandue chez un grand nombre d'enseignants du français langue étrangère qui s'efforcent de faire acquérir à leurs apprenants cette norme d'excellence. L'on peut repérer, donc, des énoncés évaluatifs tels « **ce n'est pas français** », « **il est incorrect de dire** » etc., dans leurs discours.

Ainsi la pédagogie de la langue est-elle centrée sur le code écrit régi par la conception normative de qualité de la langue ou de « bon usage ». Il faut signaler au passage que les partisans de la normalisation de la langue française pensaient au langage écrit surtout, mais appliquent les normes du langage écrit, la norme du « bon usage », au langage oral.

L'enseignement de la langue est ainsi étroitement circonscrit par la seule norme de « bon usage » qui refuse de reconnaître que la langue est composée de plusieurs variétés.

POUR ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS DANS SES VARIÉTÉS.

La question qui se pose à ce stade c'est de savoir si l'enseignement du seul « bon usage » est approprié à l'acquisition d'une langue étrangère, en l'occurrence le français. Autrement dit, quelle langue ou quelle grammaire faut-il enseigner aux apprenants étrangers ? Nous allons amorcer notre réponse à cette question en citant Regel (2001 :15) dont le propos peut servir de résumé à notre réponse.

Cet auteur parle d'abord de

« la coexistence, à côté de français standard, d'autres variété régionales situationnelles, sociales et stylistiques qu'une grammaire-description ne saurait ignorer (...) ».

Il relève aussi qu' « apprendre une langue, c'est apprendre à l'utiliser »

De ces deux affirmations prises ensemble, l'on peut déduire tout d'abord qu'il y a plusieurs variétés d'usages d'une langue ; ensuite, que parler une langue veut dire être capable de l'utiliser dans toutes ses variétés. Alors, pour répondre à la question posée précédemment, on peut soutenir qu'il est tout à fait logique que toutes ces variétés soient prises en compte dans l'enseignement du français langue étrangère. Autrement dit, il s'agit d'enseigner la langue française « *dans toutes les dimensions de son architecture et de son fonctionnement* » (Regel, op. Cit : 13) et la grammaire ne peut pas faire abstraction de quelques-unes au profit d'une seule variété de la langue.

Enseigner seulement la variété standard du français, c'est restreindre l'apprenant allophone à l'usage du seul standard. C'est aussi lui donner une conception unitaire de la langue française et l'impression que la variante standardisée convient à toutes les situations de communication. Mais celui qui a affaire à la langue sait qu'il y a des variations géographiques, socioprofessionnelles et des usages personnalisés ou individuels dans chaque langue. Bref, il sait que les pratiques des variantes non standardisées coexistent, voire concurrencent la variante normalisée. Ainsi, adopter une attitude normative dans l'enseignement de la langue

française, en excluant les usages ordinaires de la langue, fera de l'apprenant un locuteur du seul langage standard. C'est aussi l'avis de Jean-Michel Eloy (20013 :7) qui pose qu'

« un locuteur allogène qui réussit à pratiquer le standard, et rien que le standard réussit donc l'essentiel, mais il reste un locuteur du seul standard »

L'auteur ajoute plus loin que l'apprenant qui ne connaîtrait ou ne pratiquerait que la variante standard de la langue sera embarrassé devant les usages par des natifs des formes traitées comme des erreurs. Il serait en grand désarroi dans des conversations courantes avec des natifs car sa connaissance de la forme standard est insuffisante par rapport aux situations de communication variées. Ecrit Eloy (op. cit :9) :

« S'il [l'apprenant] ne comprend pas ce qu'on lui dit, c'est sa compétence en langue qui sera mise en cause, et sa maîtrise du standard ne lui sera pas comptée comme suffisante mais comme incomplète. Son

*intégration linguistique restera
sommaire »*

De cette affirmation l'on peut déduire d'abord que ces formes ou variantes non normées font partie du répertoire des natifs et qu'ils les pratiquent. On peut retenir également que seule la connaissance de la langue standard ne suffit pas et qu'il est donc nécessaire que l'apprenant connaisse aussi des variantes non normées de la langue française. Il peut choisir de n'utiliser que la variante grammaticalisée et érigée en norme de « bon usage »

Cependant l'enseignant doit éviter de présenter la langue comme un ensemble de formes ou de règles qu'il s'agit de maîtriser. Il est nécessaire que l'apprenant comprenne que la compétence en langue ne se réduit pas à la seule maîtrise du système normé, mais, qu'en fait, une vraie compétence en langue passe à la fois par la conscience de la norme grammaticale mais par la connaissance et la pratique d'autres systèmes de normes, c'est-à-dire des variantes locales, sociales et situationnelles. C'est pourquoi l'acquisition par l'apprenant de la compétence de communication doit être le pari à gagner par l'enseignement du français langue étrangère.

NORME ET LA COMPÉTENCE DE COMMUNICATION ... POUR CONCLURE

Nous avons développé la thèse que la perspective normative entraîne une pédagogie de centrage sur la langue (cf. supra). La grammaire scolaire et d'autres ouvrages de références sur lesquels repose cette pédagogie, accordent la priorité à la variante standardisée de la langue, c'est-à-dire le code écrit. Cette pédagogie normative tend à réduire la connaissance d'une langue à la compétence linguistique. Comme on peut s'y attendre, cette démarche pédagogique, n'accorde de place ni pour le code oral ni pour les variantes individuelles, sociales, socioprofessionnelles ou situationnelles. Il va de soi qu'une pédagogie centrée sur la norme et qui s'intéresse peu ou pas à des pratiques langagières attestées dans une communauté linguistique ne peut qu'entraver une meilleure acquisition d'une langue étrangère et ainsi, ne peut pas favoriser l'acquisition d'une compétence de communication dans cette langue. Alors, on peut se demander quelle langue enseigne aux apprenants étrangers de français ?

Pour nous, il ne s'agit pas de rejeter avec désinvolture la norme de « bon usage ». Même si elle n'est capable que de présenter un français qui n'est pas habilité à rendre compte de

la réalité vivante de la langue française, elle est une variation d'usage parmi d'autres. Cela revient à dire qu'elle représente une facette de l'usage de la langue française et qu'il faut en tenir compte dans son enseignement. Il ne sert à rien de nier l'existence de la norme d'excellence car, depuis des siècles, les grammaires, les dictionnaires, l'école et les médias ne cessent de chercher à l'inculquer, voire à l'imposer. Mais, lui accorder la primauté au-dessus et au détriment d'autres variantes revient à enseigner, selon Henri Besse (1976 :29), un français « *lacunaire, moins divers et moins riche [et qui] n'est parlé par aucun être humain* ». Dans cette perspective, chercher à enseigner aux étrangers un français homogène et normalisé, « *c'est vouloir faire apprendre une langue qui n'existe pas, qui est en partie artificielle* » (Besse, *ibid*).

Tout ceci revient à dire que la norme d'une langue française homogène représente une mauvaise image de celle-ci. Ainsi l'enseignement de français langue étrangère, au-delà d'une connaissance des règles normatives, doit-il viser en premier lieu l'acquisition du français dans toutes ses tendances et dans toutes ses variantes, surtout ses usages courants. D'où la nécessité de promouvoir l'enseignement de la compétence de communication.

L'enseignement de la compétence de communication doit tenir compte à la fois de la langue normée et d'autres usages dits non standard du français. C'est-à-dire qu'il doit prendre en compte l'inégalité parmi les pratiques langagières. Il s'agit donc, pour l'enseignant, de montrer aux apprenants qu'il existe « **un code conventionnel** », la langue normalisée, mais il doit refuser de se plier aveuglement à ce code. L'enseignement de la langue doit viser la maîtrise des structures variationnelles qui permettraient aux apprenants l'aptitude d'utiliser effectivement la langue pour satisfaire leurs multiples besoins communicatifs.

Il est important de souligner le rôle pertinent de (l'enseignement de) la grammaire. Le type de grammaire ou la façon dont elle est enseignée peut ou non favoriser l'acquisition d'une langue étrangère. Pour certains enseignants (et même des apprenants), apprendre ou enseigner une langue revient à maîtriser les règles de la grammaire. Pour nous, apprendre et enseigner une langue revient à l'apprendre/enseigner telle qu'elle est utilisée par toutes les couches sociales qui se trouvent dans une communauté linguistique donnée. Ainsi non seulement la norme de prestige mais aussi les autres usages concurrents doivent-ils faire objet d'enseignement/apprentissage.

Autrement dit, tout en rejetant la légitimité linguistique de la norme du « bon usage », nous affirmons qu'elle doit faire l'objet d'un enseignement à tous, mais en tant que **norme sociale, et non en tant que règles prescriptives** : non pas en disant : « Il ne faut pas parler comme cela, voilà comment il faut dire » mais « Quand tu parles comme cela, voilà ce qui se passe socialement, voilà comment le groupe auquel tu prétends t'associer par ta communication, va t'accueillir ».

Affirmons pour terminer qu'il faut par nécessité, enseigner la norme de « bon usage », mais comme l'une des normes sociales, c'est-à-dire, comme l'une des variantes de la langue. Nous soutenons qu'au lieu d'enseigner des « règles prescriptives » qui enseignent ce qui doit être dit ou écrit, il vaut mieux exposer les apprenants à la diversité de la langue et à ses usages communicatifs variés. Autrement dit, il faut passer d'une grammaire strictement normative / prescriptive à une grammaire descriptive et fonctionnelle de la langue dans la variété de ses usages, y compris de ses usages normés.

BIBLIOGRAPHIE

ARRIVE, M et al, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.

- BESSE, H, 1976, « La norme, les registres et l'apprentissage », *Le Français dans le Monde* 121, pp. 24-29.
- BEDARD, E et MAURAI, J (éds.), 1984, *La norme linguistique*, Paris, Le Robert-Québec, Gouvernement de Québec.
- BERRENDONNER, A, 1986, « Discours normatif vs Discours didactique », *ELA*, 61, pp. 9-17.
- BIBEAU, G, 1977, La norme et l'enseignement de la langue, *Québec français*, 28, pp. 18-20.
- BIBEAU, G, 1977, La norme et l'enseignement de la langue, *Québec français*, 29, pp. 54-56.
- BLANCHET, P, 1993, La grammaire et la norme. (Pour une grammaire descriptive élargie à l'oral), *Le français aujourd'hui*, 101.
- CUQ, Jean Pierre, 1996, *Une introduction à la didactique de la grammaire en FLE*, Paris, Didier/Hatier.
- ELOY, J-M, 2003, « Enseigner le français avec la variation », *Travaux de didactique du français langue étrangère*, 49, pp. 5-14.
- GADET, F, 1997, *Le français ordinaire*, Paris, Colin, Coll. « U ».
- GREVISSE, M, 1993, *Le Bon usage*, Paris, Louvain-la-Neuve, Duculot, 13^e éd.

HELGORSKY F., 1982, « La notion de norme en linguistique », *Le Français Moderne*, Paris, Editions du CNRS, pp. 1-14.

HELGORSKY F., 1982, « Norme et Histoire », In *Le Français Moderne*, Paris, Editions du CNRS, pp. 15-41.

JOLLIN-BERTOCCHI, S, 2003, *Les niveaux de langage*, Paris, Hachette Supérieur, Coll. « Ancrages ».

KLINKENBERG J. M., 1982, « Les niveaux de langue et le filtre du « bon usage », In *Le Français Moderne*, Paris, Editions du CNRS, pp. 52-61.

LEEMAN-BOUIX, D, 1994, *Les fautes de français existent-elles ?* Paris, Seuil.

MILNER, J-C, 1995 : *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.

MOLINIÉ, G, 1991, *Le français moderne*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je »

PETIOT, G. et al, 1972, La norme et les grammaires scolaires, *Langue française*, 16, pp. 99-113.

POUGEOISE, M., 1996, *Dictionnaire de didactique de la langue française : Grammaire, linguistique, rhétorique, narratologie, expression et stylistique*, Paris, Armand Colin/Masson.

RIEGEL, M et al, 2001, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

SCHOENI G et al, 1998, *La langue française est-elle gouvernable ?* Lausanne, Delachaux & Niestle.

TASSONI, M, 1991, Les grammaires scolaires face au thème de la variabilité linguistique, *Cahiers de linguistique sociale*, 19-20, Université de Rouen, pp. 135-140.

VARGAS, C, 1993, Norme(s) de la nomenclature, in BAGGIONI, D. (éd), *Encyclopédies et dictionnaires français*, Aix-en-Provence, Centre Dumarsais – Université de Provence, pp. 37-47.

VARGAS, C, 1996, Grammaire et didactique pluri normaliste du français, *Repères*, 14, pp. 83-103.

WALTER, H, 1988, *Le français dans tous les sens*, Paris, Laffont.

REVUES

Le français moderne, « Quel français pour demain ? », Paris, 2000.

Langue française, « La norme » Paris, Larousse, n° 16, 1972.